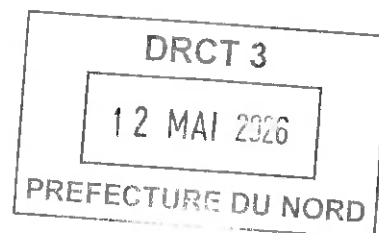


**ARRETE N°: 143/069**

**Délégation de fonctions et de signature à  
Monsieur Florent DIXNEUF  
Conseiller communal**



Le Maire délégué de Lomme,

Vu le décret n°2000-151 du 22 février 2000 portant fusion avec association des communes de Lille et de Lomme,

Vu l'article 25 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-15 et L.2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L.2122-18, L.2122-20, L.2511-26, L.2511-28,

Vu la délibération n°2026/18 du 29 mars 2026 fixant à dix le nombre des Adjoints au Maire délégué de Lomme et le procès-verbal de leur élection en date du 29 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer une partie de mes fonctions aux adjoints pour permettre une bonne administration de la commune associée,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

**Monsieur Florent DIXNEUF**, conseiller communal, pour les dossiers et questions suivants :

- Budget
- Marchés publics

**Monsieur Florent DIXNEUF**, conseiller communal assure les fonctions spéciales :

- de coordination entre le Maire délégué et les conseillers communaux de la majorité et de coopération entre les vice-présidents des commissions municipales.

**Article 2 :** Dans le champ de sa délégation, **Monsieur Florent DIXNEUF** assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du conseil communal,
- la signature des actes relatifs aux équipements de proximité et des actes non décisifs.

**Article 3** : La signature par Monsieur Florent DIXNEUF des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

"Pour le Maire délégué de Lomme et par délégation,  
Le Conseiller Communal,

Florent DIXNEUF".

**Article 4** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°142/189 déposé au contrôle de légalité le 16 avril 2026.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services en charge de la commune associée de Lomme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet de la Ville et notifié à l'intéressé.

Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Service de gestion comptable de Lille.

Hôtel de ville de Lomme, le 27/04/2026

Le Maire de Lille,



Arnaud DESLANDES

Le Maire délégué de Lomme,



Olivier CAREMELLE

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,  
Reçu en Préfecture le  
Publié le **21 MAI 2026**

Je soussigné, Florent DIXNEUF, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*